



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Patrimoine mondial

# 37 COM

**WHC-13/37.COM/5E**

Paris, 3 mai 2013

Original : anglais / français

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION,  
LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU  
PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

**COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL**

**Trente-septième session**

**Phnom Penh, Cambodge  
16 – 27 juin 2013**

**Point 5 de l'ordre du jour provisoire : Rapport du Centre du patrimoine  
mondial et des Organisations consultatives**

**5E : Rapport sur les célébrations du 40e anniversaire**

## **RÉSUMÉ**

Par sa décision **36 COM 12D** (paragraphe 5), le Comité du patrimoine mondial a demandé au Centre du patrimoine mondial de rendre compte des célébrations du 40e anniversaire.

Ce document inclut un rapport final sur les célébrations du 40e anniversaire ainsi qu'un rapport sur les résultats d'une initiative ponctuelle pour reconnaître les meilleures pratiques dans la gestion de site du patrimoine mondial et l'établissement d'un réseau de gestion de site.

La liste complète des événements qui ont eu lieu en 2012 peut être consultée en ligne à l'adresse suivante : <http://whc.unesco.org/fr/40ans>.

**Projet de décision : 37 COM 5E, voir Point III.**

## I. CÉLÉBRATIONS DU 40E ANNIVERSAIRE

### A. Antécédents

1. Conformément à la décision **34 COM 12** (paragraphe 7) et aux consultations ultérieures avec les États parties, le thème du 40e anniversaire de la *Convention du patrimoine mondial* a été défini comme « Patrimoine mondial et développement durable : le rôle des communautés locales ». En mettant l'accent sur ce thème, les États parties ont décidé de réfléchir sur les politiques et procédures pour intégrer le développement durable dans les processus de la *Convention du patrimoine mondial*, tout en améliorant les conditions sociales et économiques des communautés locales.
2. La décision **35 COM 12D** (paragraphe 5) encourageait les États parties à développer, soutenir et mener à bien des activités en vue de promouvoir l'anniversaire et à faire part au Centre du patrimoine mondial de leur intention d'accueillir des événements pour célébrer le 40e anniversaire.
3. La coordination de la célébration a été assurée par le Centre du patrimoine mondial, en concertation avec les États parties à la *Convention*, les Bureaux hors Siège de l'UNESCO, les Organisations consultatives, les Centres de catégorie 2 de l'UNESCO consacrés au patrimoine mondial, les partenaires et les principales ONG de conservation.

### B. Activités

4. L'année du 40e anniversaire a été lancée le 7 novembre 2011 à la 18e Assemblée générale des États parties à la *Convention* par la Directrice générale. La cérémonie de lancement a eu lieu le 30 janvier 2012 au Siège de l'UNESCO, en présence de la Directrice générale et de l'Ambassadeur de bonne volonté de l'UNESCO et musicien, M. Herbie Hancock, qui s'est adressé au public et a donné un concert en jouant avec d'autres artistes de renom. Ce prestigieux événement spécial s'est déroulé en présence de délégations permanentes de l'UNESCO, de personnalités, de partenaires institutionnels et privés de l'UNESCO, des médias et du grand public. Le lancement a également suscité une large attention de la presse et des médias audiovisuels.
5. Au cours de l'année 2012, 122 événements se sont déroulés dans 47 pays. En outre, 50 ateliers de jeunes bénévoles du patrimoine mondial ont été organisés dans le cadre de l'année de l'anniversaire dans 25 pays. La Journée internationale des monuments et des sites de l'ICOMOS (18 avril 2012) a été consacrée au patrimoine mondial et le Congrès mondial de la Nature de l'UICN (6-15 septembre 2012), sur l'île de Jeju, en République de Corée, a organisé une célébration du 40e anniversaire et adopté des résolutions spécifiquement liées à la *Convention*.
6. Une variété d'activités telles que des conférences, des ateliers thématiques et de renforcement des capacités et des programmes de formation, ainsi que des événements pour le grand public comme des visites guidées des sites du patrimoine mondial, des expositions photographiques, des concours de vidéos etc., ont eu lieu dans le monde entier entre novembre 2011 et décembre 2012. La liste complète des événements peut être consultée sur la page internet suivante : <http://whc.unesco.org/fr/40ans>. Le Centre du patrimoine mondial a publié un rapport (disponible imprimé et en ligne) en anglais et en français consacré aux activités qui ont eu lieu durant l'année de l'anniversaire et aux résultats obtenus.

### **C. Évènement de clôture du 40e anniversaire de la *Convention du patrimoine mondial***

7. Pour conclure l'année du 40e anniversaire, le Centre du patrimoine mondial et le Gouvernement du Japon ont co-organisé l'évènement de clôture à Kyoto du 6 au 8 novembre 2012. Cet évènement de 3 jours a été rendu possible grâce à la généreuse contribution du gouvernement du pays hôte, à la fois en tant qu'organisateur direct et à travers une allocation du Fonds-en-dépôt japonais (JFIT) au Centre du patrimoine mondial, ainsi qu'avec la coopération des gouvernements locaux chargés de la gestion des monuments historiques du patrimoine mondial de l'ancienne Kyoto. Ouvert à tous, cet évènement a offert une occasion rare d'échanger des points de vue au sein d'un groupe éclectique de personnes issues de différents milieux : experts du patrimoine culturel et naturel, représentants d'États parties et de gouvernements locaux, Organisations consultatives, ONG, universitaires et citoyens locaux. Plus de 600 personnes venues de 61 pays ont participé à cet évènement.
8. En réfléchissant sur l'esprit fondateur de la *Convention*, ainsi que sur ses réalisations et son évolution au cours des quarante dernières années, l'évènement a également traité de l'importance du patrimoine mondial aujourd'hui pour l'humanité. L'évènement s'est attaché en particulier aux questions les plus pertinentes auxquelles fait aujourd'hui face la *Convention* et qui sont liées au thème de l'anniversaire, « Patrimoine mondial et développement durable : le rôle des communautés locales ». Le programme contenait une série de panels sur des thèmes tels que le développement social, économique et environnemental durable, la gestion des risques de catastrophes, le renforcement des capacités et les partenariats publics et privés.
9. Le document résultant de la réunion, la Vision de Kyoto, insiste sur l'importance d'une conservation du patrimoine mondial centrée sur la communauté pour contribuer à un développement durable et assurer une relation harmonieuse entre les communautés et l'environnement, en tant que meilleure façon de garantir une protection à long terme de la valeur universelle exceptionnelle des sites du patrimoine mondial. Le document conclut avec un appel à l'action, incitant la communauté internationale, entre autres points, à s'assurer « d'une implication effective des communautés locales, des peuples autochtones, des experts et des jeunes » dans tous les aspects de la conservation du patrimoine mondial, de l'inscription des sites aux pratiques de conservation à long terme.  
Voir <http://whc.unesco.org/uploads/news/documents/news-953-3.docx>
10. L'évènement a également permis de présenter les activités de l'année qui ont été organisées dans différentes parties du monde pour commémorer l'anniversaire. Les rapports de 5 évènements régionaux – un par région géographique – ont été présentés, ainsi que celui du projet des jeunes bénévoles du patrimoine mondial.
11. Les actes de l'évènement de Kyoto seront publiés en anglais et en français en amont de la 19e Assemblée générale des États parties en novembre 2013.

### **D. Communication**

12. Une série d'éléments de communication a été développé par le Centre du patrimoine mondial pour promouvoir l'année commémorative et assister les États parties dans leurs activités de célébration de l'anniversaire : a) des pages web spécifiques sur le site internet du Centre du patrimoine mondial lancées en novembre 2011 (<http://whc.unesco.org/fr/40ans>) ; b) une brochure sur les 40 ans de la *Convention* (<http://whc.unesco.org/uploads/activities/documents/activity-664-2.pdf>) réalisée grâce à la contribution du Ministère japonais des affaires étrangères ; c) une édition

spéciale de l'Agenda du patrimoine mondial 2012 ; d) des pin's commémoratifs ; e) une nouvelle édition de la co-publication Harper Collins / UNESCO « Le patrimoine mondial de l'UNESCO » ; f) des articles spéciaux consacrés à l'anniversaire dans la revue *Patrimoine Mondial* tout au long de 2012 ; g) une brochure pour les sponsors. Quatre Etats parties (Japon, République de Corée, Fédération de Russie et Serbie) ont traduit la brochure du 40e anniversaire et/ou la Carte du patrimoine mondial 2012 dans les langues nationales respectives.

13. Une co-publication UNESCO Publishing / Cambridge University press, « Patrimoine mondial : bénéfices au-delà des frontières » est parue en novembre 2012 lors de l'évènement de clôture à Kyoto. Elle présente une collection thématique d'études de cas apportant une compréhension approfondie des sites du patrimoine mondial et de leur valeur universelle exceptionnelle dans le cadre du développement durable. Les études de cas décrivent vingt-six sites du patrimoine mondial, thématiquement, typologiquement et régionalement différents, illustrant leurs bénéfices pour les communautés et les écosystèmes locaux et partageant les leçons apprises avec les différentes parties prenantes impliqués. La publication de ce livre a été rendue possible grâce à la contribution financière du gouvernement japonais, par le biais du Fonds-en-dépôt japonais (JFiT). Suite à la publication originale en anglais, des traductions sont en cours en français, en coréen et en thaïlandais. Quelque 350 exemplaires ont été vendus à ce jour (ventes cumulées par l'UNESCO et Cambridge University Press). Voir <http://whc.unesco.org/fr/activites/711/>
14. Un logo spécifique a été créé afin d'accroître la visibilité et de sensibiliser sur l'année de l'anniversaire. Des directives ont été mises en place pour réglementer son utilisation et les Etats parties ont été encouragés à afficher le logo à l'occasion de manifestations officielles et liées, et pour leurs communications concernant l'anniversaire. Le Centre du patrimoine mondial a approuvé 55 demandes venant des Etats parties et d'autres organisations pour l'utilisation de ce logo sur des centaines de supports différents tels que des vidéos, des publications, des brochures, des gadgets, des affiches, des expositions, des documents de travail, des sites internet, des actes, des bannières, des lettres d'invitation, des cartes postales, des enveloppes, des journaux, des cartes, des CD, des dossiers, des badges, des dépliants, des pochettes de conférence, etc.
15. Le 40e anniversaire de la Convention et / ou les évènements liés ont été mentionnés dans des articles ou des interviews, entre autres, dans les médias suivants, imprimés ou en ligne (liste non exhaustive) : *l'International Herald Tribune, Le Figaro, Le Nouvel Observateur, Japan Times, La Tribune Online, The Financial Times, The New York Times, The Economist, Asahi Shimbun, Correio Braziliense, GEO magazine, Mariner Magazine, ABC News, National Geographic Traveler, Geographical magazine (UK), Wall Street Journal, Grands Reportages, World Conservation Debates, The Times of India*, etc. Un programme de 110 minutes de la série documentaire pour la télévision française « Des Racines et des Ailes » a été entièrement consacré aux « 40 ans de patrimoine mondial », diffusé sur la chaîne de télévision France 3 et rediffusé sur TV5 avec une audience de 3,2 millions de téléspectateurs le 15 février 2012. Une exposition de photos a été organisée par le G-77 et la Chine du 7 au 10 novembre 2011 au Siège de l'UNESCO en célébration du 40e anniversaire. Une vidéo et un communiqué de presse sur la *Convention du patrimoine mondial* du Secrétaire d'Etat des États-Unis ont été publiés le 16 mars 2012. D'autres personnalités ont transmis des messages vidéo liés au 40e anniversaire et publiés des sur le site web du Centre du patrimoine mondial.

## **E. Coopération avec les partenaires**

16. Un certain nombre de partenaires du Centre du patrimoine mondial a collaboré activement aux activités à l'occasion du 40e anniversaire, parmi lesquels :

- a) Panasonic, Jaeger-leCoultre et Citibank, par le soutien financier de la cérémonie de lancement de l'année d'anniversaire au Siège de l'UNESCO le 30 janvier 2012 ;
- b) Panasonic, par la donation d'une contribution financière pour aider à la promotion du patrimoine mondial à travers des activités de communication et d'éducation ;
- c) The Smithsonian Institution (États-Unis), par la création d'un portail internet et d'une exposition virtuelle intitulée « Protection, préservation et prospérité : le 40e anniversaire de la *Convention du patrimoine mondial* », lancés en juillet 2012 (<http://worldheritage.si.edu/fr/index.html>) ;
- d) NHK (Télévision japonaise), par la fourniture d'images vidéo sur le patrimoine mondial pour utilisation sur le site internet de l'UNESCO ;
- e) HISTORY (chaîne internationale de télévision basée aux États-Unis), par la fourniture au Centre du patrimoine mondial d'annonces de service public sur le patrimoine mondial ;
- f) TBS (Tokyo Broadcasting System, télévision japonaise), par la fourniture au Centre du patrimoine mondial de 50 films de 2 minutes sur les sites du patrimoine mondial à utiliser en ligne et lors d'événements.

## F. Suivi

17. Comme mentionné ci-dessus, les célébrations du 40e anniversaire de la *Convention* ont fourni une occasion unique pour stimuler une vaste réflexion sur le thème « Patrimoine mondial et développement durable : le rôle des communautés locales ». À travers nos communications avec les États parties, le Centre a reçu des histoires–bons exemples sur le thème de l'anniversaire de la part de plus de 25 États parties. Ces exemples ont été promus sur notre site internet, dans la brochure spéciale consacrée au 40e anniversaire, dans la publication « Bénéfices au-delà des frontières », et dans la revue *Patrimoine Mondial*.
18. De nombreux séminaires et conférences organisés dans diverses régions du monde ont rassemblé des gestionnaires, des administrateurs, des experts et des membres des communautés pour discuter de ce sujet. Ces événements ont donné naissance à plusieurs documents qui contiennent un vaste ensemble de recommandations sur les politiques et les actions pouvant être adoptées et mises en place dans le cadre de la *Convention du patrimoine mondial*.
19. Lors de sa 36e session en 2012 (Saint-Pétersbourg), par la décision **36 COM 5C**, le Comité a demandé au Centre du patrimoine mondial, avec le soutien des Organisations consultatives, de développer une proposition de politique sur l'intégration du développement durable dans les processus de la *Convention du patrimoine mondial*. Conformément à la décision, cette politique, qui sera présentée au Comité lors de sa 38e session en 2014, devrait prendre en considération « les résultats de la réunion d'Ouro Preto et d'autres réunions ayant lieu lors de l'année de l'anniversaire dans le monde entier ».
20. Pour cette raison, le Centre du patrimoine mondial rassemble actuellement les documents résultant des conférences et des ateliers organisés durant les célébrations du 40e anniversaire. Les recommandations contenues dans ces documents sont en cours d'étude pour déterminer leur pertinence vis-à-vis des différents aspects du développement durable et leurs implications possibles sur les processus de la *Convention du patrimoine mondial*. Cette étude contribuera ensuite au développement de la proposition susmentionnée.

## II. INITIATIVE PONCTUELLE POUR RECONNAITRE ET RECOMPENSER LES MEILLEURES PRATIQUES DANS LA CONSERVATION DU PATRIMOINE MONDIAL ET L'ÉTABLISSEMENT D'UN RÉSEAU DE GESTION DE SITE

### A. Initiative ponctuelle visant à reconnaître et à récompenser les meilleures pratiques en matière de conservation du patrimoine mondial

21. Par la décision **35 COM 12D** (paragraphe 7), le Comité du patrimoine mondial a demandé « au Centre du patrimoine mondial, avec l'appui des Organisations consultatives, de développer plus avant la proposition contenue dans le document WHC-11/35.COM/12D sur l'établissement d'un réseau de gestion de site pour faciliter l'échange et le partage de l'information sur les meilleures pratiques en matière de gestion du patrimoine et explorer par ailleurs les moyens de reconnaître et de récompenser les meilleures pratiques à travers une initiative ponctuelle à la cérémonie de clôture du 40e Anniversaire de la *Convention du patrimoine mondial* (novembre 2012, Japon) ». Le Comité a également demandé au Centre du patrimoine mondial « de rechercher des fonds extrabudgétaires pour assurer les ressources nécessaires et le soutien technique ».
22. En décembre 2011, les Etats parties à la *Convention du patrimoine mondial* ont été invités à participer à cette initiative en proposant les biens du patrimoine mondial dans leur pays qu'ils considèrent comme un exemple de gestion efficace et durable. Afin d'être admissible à cette initiative, la soumission devait concerner un bien du patrimoine mondial dont la gestion efficace et durable devait être clairement démontrée. Les meilleures pratiques ont été considérées parmi celles qui ont été essayées, testées et appliquées dans diverses situations et dans un large contexte. Elles devaient en outre être un exemple exceptionnel de la gestion innovante face à un ou plusieurs défis et/ou difficultés de gestion et pourraient servir d'exemple à d'autres sites.
23. A la fin d'avril 2012, vingt-huit soumissions avaient été reçues (huit sites naturels et vingt sites culturels). Par région : Afrique (2), États arabes (1), Asie et Pacifique (8), Europe et Amérique du Nord (11) et Amérique latine et Caraïbes (6).
24. Un comité de sélection de 10 membres, composé d'experts proposés par les groupes régionaux, les représentants des Organisations consultatives et le Centre du patrimoine mondial, a examiné les soumissions et sélectionné les propositions qui démontraient le mieux une gestion efficace et durable.
25. La ville historique de Vigan, aux Philippines, a été choisie comme représentante de la meilleure pratique utilisant des ressources relativement limitées, démontrant une bonne intégration de la communauté locale dans de nombreux aspects de la conservation durable et de la gestion du site, et avec une approche multi-facette intéressante de protection du site. Un certificat de reconnaissance a été remis à Mme Eva Marie S. Medina, Maire de Vigan, le 8 novembre 2012 lors de l'évènement de clôture du 40e anniversaire de la *Convention du patrimoine mondial* à Kyoto, Japon.
26. En ligne avec la Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial, adoptée par le Comité du patrimoine mondial en 2011, les meilleures pratiques partagées par le biais de cette initiative font maintenant partie des outils de communication pour le renforcement des capacités des activités de conservation et de gestion du patrimoine mondial. Elles peuvent être consultées sur le site internet du Centre du patrimoine mondial, à cette adresse : <http://whc.unesco.org/fr/activites/679/>. De plus, le n° 67 de la Revue *Patrimoine Mondial* (avril 2013) met l'accent sur les mérites du partage des

meilleures pratiques et présente plusieurs cas proposés dans le cadre de cette initiative.

27. Suite à cette première initiative menée par le Centre du patrimoine mondial, le Comité du patrimoine mondial pourrait décider d'établir des reconnaissances régulières de ce genre, menant à des échanges des meilleures pratiques pour le bénéfice des sites et de leur conservation. De plus, un tel développement serait en accord avec la Stratégie de renforcement des capacités du Comité (cf. Actions 7.1 et 7.3) et serait une partie intégrante de la mise en place du Plan d'action stratégique et de la Vision de la Convention, adopté par la 18e Assemblée générale des Etats parties de la *Convention du patrimoine mondial* (voir WHC-12/36.COM/12A, décision 36 COM 12 et Résolution 18 GA 11). De fait, une telle reconnaissance est mentionnée dans les objectifs suivants du patrimoine mondial : Objectif 1 « La valeur universelle exceptionnelle de tous les biens du patrimoine mondial est maintenue », Objectif 4 « Le patrimoine mondial maintient et améliore la qualité de sa "marque de fabrique" » et Objectif 5 « Le Comité peut examiner les problèmes stratégiques et de politique ».
28. Si le Comité décidait de prendre cette direction et d'établir de telles reconnaissances sur une base biennale, il doit être noté que le budget nécessaire pour un cycle est estimé à environ 45 000 dollars des Etats-Unis, qui devront être alloués par des sources extrabudgétaires (par ex. par le biais d'un nouvel accord de partenariat avec le secteur privé, ou par le biais d'accords bilatéraux avec des donateurs gouvernementaux à identifier).

## **B. Établissement d'un réseau de gestion de site**

29. Des références à l'opportunité d'établir un réseau de gestion de site, afin de faciliter l'échange et le partage d'informations sur les meilleures pratiques de gestion du patrimoine, sont présentes dans l'Objectif 1 du Plan d'action stratégique pour la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial 2012 – 2022* (Document WHC-12/36.COM/12A et décision 36 COM 12), dans lequel cette tâche était placée sous la responsabilité des Organisations consultatives, ainsi que dans les actions proposées dans la Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial (par ex., Action 6.1).
30. Des premiers pas ont été faits vers l'établissement d'un réseau de gestion de site. Plusieurs réseaux sont déjà opérationnels, tels que le réseau des gestionnaires de sites du patrimoine mondial marin, l'Organisation des villes du patrimoine mondial, et les réseaux mis en place dans le cadre des rapports périodiques. Alors que ces réseaux devraient continuer à être utilisés, des réflexions sont en cours sur la mise en place d'un nouveau réseau de gestion qui devrait apporter une valeur ajoutée évidente. La création d'un nouveau réseau aurait également des conséquences financières car il devra être hébergé, développé et entretenu.

### III. PROJET DE DÉCISION

#### **Projet de décision : 37 COM 5E**

*Le Comité du patrimoine mondial,*

1. *Ayant examiné le document WHC-13/37.COM/5E ;*
2. *Prend note avec satisfaction des résultats des activités organisées pour les célébrations du 40e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial sur le thème « Patrimoine mondial et développement durable : le rôle des communautés locales » ;*
3. *Demande au Centre du patrimoine mondial, en concertation avec les Organisations consultatives et dans le cadre de la Stratégie du renforcement des capacités, de rechercher un financement extrabudgétaire dans l'optique de l'éventuel établissement, sur une base biennale, de la reconnaissance d'une meilleure pratique dans les domaines prioritaires de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial ;*
4. *Demande par ailleurs aux Organisations consultatives, en concertation avec le Centre, de rechercher un financement extrabudgétaire afin de développer, pour sa considération lors de la prochaine session, une étude de portée sur l'établissement d'un réseau de gestion de site pour faciliter le partage des meilleures pratiques en gestion de patrimoine, y compris ses éventuels composition et mode de fonctionnement, sa valeur ajoutée et ses implications financières, et d'établir un rapport à ce sujet dans le cadre du point sur le renforcement des capacités ;*
5. *Demande enfin au Centre du patrimoine mondial et aux Organisations consultatives d'établir un rapport sur la mise en place des deux initiatives, au sein du rapport d'avancement de la Stratégie du renforcement des capacités qui sera présenté lors de la 38e session du Comité en 2014.*